



BULLETIN D'INSCRIPTION 2009-2010

Nom : Prénom :
Né(e) le..... Profession :
Adresse :
Tel privé : Tel professionnel :
Fax privé / bureau : GSM :
e.mail :

- ✓ Déclare, après avoir pris connaissance des statuts et du règlement d'ordre intérieur de l'Asbl « Cap sur l'eau », sollicite mon admission comme membre adhérent.
- ✓ Je m'engage à respecter ses règles et notamment à payer les cotisations, participation, forfait d'utilisation et éventuellement les pénalités qui me sont réclamées.
- ✓ Je verse ce jour sur le compte de l'association Cap sur l'eau la somme de € représentant mon inscription. (voir formule choisie) - Keytrade bank- 651-1432056-51 – IBAN : BE75 6511 4320 5651 – BICC : KEYTBEBB
- ✓ Je reconnais être en bonne santé, et savoir nager.
- ✓ J'envoie ma photo par email : info@capsurleau.org

Fait à le

Signature + mention « lu et approuvé »

Cap sur l'eau asbl – FICHE D'EVALUATION

Nous vous remercions pour votre demande d'adhésion à notre club, afin de mieux vous connaître au niveau navigation, nous vous demandons de bien vouloir remplir le questionnaire ci-joint.
Donner-nous votre expérience voile et/ou vos objectifs :

1. Les manœuvres : (cochez ce que vous savez faire)

- | | | |
|--|---|--|
| <input type="checkbox"/> Naviguer au près | <input type="checkbox"/> Réduire la toile | <input type="checkbox"/> Manœuvre de mouillage |
| <input type="checkbox"/> Naviguer au large | <input type="checkbox"/> Vous mettre à la cap | <input type="checkbox"/> Manœuvre sur corps mort |
| <input type="checkbox"/> Naviguer vent arrière | <input type="checkbox"/> Manœuvre de l'homme à la mer | <input type="checkbox"/> Manœuvre de quai |
| <input type="checkbox"/> Naviguer sous spi | <input type="checkbox"/> Manœuvre de port | <input type="checkbox"/> Manœuvre d'échouage |
| <input type="checkbox"/> Virer vent debout | <input type="checkbox"/> Manœuvre d'écluse | <input type="checkbox"/> L'amarrage |
| <input type="checkbox"/> Lof pour lof | | |

2. Navigation : (cochez ce que vous savez faire)

- | | | |
|--|--|---|
| <input type="checkbox"/> Règle de barre et de route | <input type="checkbox"/> Faire une estime | <input type="checkbox"/> Sécurité à bord |
| <input type="checkbox"/> Calculs d'hauteur d'eau | <input type="checkbox"/> Tenue d'un livre de bord | <input type="checkbox"/> Premiers soins |
| <input type="checkbox"/> Le balisage de jour | <input type="checkbox"/> Utilisation d'un loch | <input type="checkbox"/> Lire une carte météo |
| <input type="checkbox"/> Le balisage de nuit | <input type="checkbox"/> Utilisation d'un sondeur | <input type="checkbox"/> Donner une météo en observant le ciel |
| <input type="checkbox"/> Reconnaissance des feux | <input type="checkbox"/> Utilisation d'un anémomètre | <input type="checkbox"/> Savoir où trouver une météo marine |
| <input type="checkbox"/> Estimation du courant | <input type="checkbox"/> Utilisation d'une VHF | <input type="checkbox"/> Comment obtenir une météo à bord |
| <input type="checkbox"/> Estimation de la dérive | <input type="checkbox"/> Utilisation d'un GMDSS | <input type="checkbox"/> Vous avez votre permis de radiotéléphoniste. |
| <input type="checkbox"/> Lecture de carte | <input type="checkbox"/> Utilisation d'un Radar | |
| <input type="checkbox"/> Utilisation de la règle de cras | <input type="checkbox"/> Utilisation d'un GPS | |
| <input type="checkbox"/> Faire un relèvement | <input type="checkbox"/> Faire un point sextant | |

3. Divers

- Désirez vous participer à l'entretien des bateaux (et ainsi parfaire vos connaissances techniques bateau)
- Désirez-vous devenir skipper Cap sur l'eau

Cap sur l'eau asbl

Rue Lt Col Maniette, 4 – 5020 Temploux –

Keytrade bank- 651-1432056-51 – IBAN : BE75 6511 4320 5651 – BICC : KEYTBEBB – N° entreprise : BE0473 264 780

+32(0)2/261.17.30 - +32(0)473/30 13 10 – info@capsurleau.org

Les statuts sont à votre disposition pour consultation
Association Cap sur l'eau - Règlement d'ordre intérieur

REGELEMENT D'ORDRE INTERIEUR

Le présent règlement constitue une annexe aux statuts. Il est modifiable sur approbation de l'assemblée générale et des textes en vigueur.

Chapitre 1 – Les cotisations

- A. Les *membres adhérents* versent une cotisation annuelle de 40€ et une P.A.F. (Participation aux Frais) journalière de 50€/jour de navigation.
- B. Les *membres 'forfait 10 jours'* versent une cotisation de 310€ comprenant la cotisation annuelle et dix jours de navigation à prendre dans les deux ans.
- C. Les *membres 'forfait 15 jours'* versent une cotisation de 405€ comprenant la cotisation annuelle et quinze jours de navigation à prendre dans les deux ans.
- D. Les *membres adhérents propriétaires* versent une cotisation annuelle de 100€ comprenant la cotisation annuelle et l'accès à la bourse des équipiers. Une participation aux frais de 20€ par jour par équipier embarqué à bord de leur bateau, leur sera reversée.

Chapitre 2 – Les prestations

Parrainage : tout participant qui permettra l'inscription d'un nouvel adhérent comme membre forfait, bénéficiera d'un jour de navigation supplémentaire sur son forfait.

Chapitre 3 - Conditions générales de navigation

- Les croisières sont organisées en concertation avec l'association et l'équipage constitué au planning. L'association désigne un chef de bord (skipper) bénévole, membre de l'association, qui a été reconnu et testé par elle. Chaque équipage se constitue de 3 à 7 personnes selon les bateaux.
- Les chefs de bord (skipper) ont un temps de navigation illimité dans le cadre de l'association Cap sur l'eau.
- La carte de membre est nominative, sauf exception, décidée en réunion de bureau : par exemple conseil d'entreprise, association, sociétés,...
- Les bateaux sont assurés ainsi que les participants dans le cadre de l'utilisation de ceux-ci jusqu'à hauteur de la franchise. En cas de casse ou de perte de matériel, la valeur se répartit sur l'équipage jusqu'à hauteur de la franchise. Tout membre de l'association Cap sur l'eau reste responsable civilement de sa personne morale et physique et décharge l'association des risques éventuels inhérents à cette activité sportive. L'assurance des bateaux couvre toutefois la responsabilité civile, la défense en justice de l'assuré et l'individuelle des tiers transportés.
- Les bateaux doivent être rendus au port d'attache. Ils doivent être nettoyés et remis avec le plein d'eau, de gasoil, de gaz, y compris en week-end. Le non-respect de ces règles peut entraîner des pénalités et des frais.
- En cas de défaillance du matériel aucun dédommagement ne peut être réclamé par les participants. Les frais éventuels de rapatriement sont à la charge des participants.
- Toute période de croisière ou stage annulé à moins de deux semaines laisse le forfait et taxes dus.

Chapitre 4 - Ethique associative

Le seul engagement que nous désirons est d'aimer la mer, les bateaux et participer concrètement à l'action Club. Il semble qu'il n'y ait pas d'autres approches possibles afin de conserver la philosophie associative et sportive que nous tous désirons protéger. Une participation bénévole peut vous être proposée dans tous les secteurs de nos activités. Vous travaillerez ainsi directement à l'activité de l'association Cap sur l'eau par exemple au niveau de l'entretien ou de la logistique d'embarquement.

Ainsi vous pourrez intégrer la voile dans son ensemble, c'est à dire la mer, le bateau et son environnement.

Lu et approuvé, le